



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 038-213803364-20260929-CM26_44-DE

DÉLIBÉRATION : 2026-44

OBJET : URBANISME – DÉNOMINATION DE PLACE – ATTRIBUTION DU NOM « PLACE GEORGES COUTZACH »

SÉANCE PUBLIQUE DU : lundi 28 septembre 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 24 septembre 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – **PRÉSENTS :** 15 – **VOTANTS :** 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		L. DAVID
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde		X		E. JOURDAN
SIMIAN	André	X				LAROSE	Didier	X			
CHERY	Alain	X				BANDOCK	Céline	X			
MERCIER	Valérie	X				CHARLOT	Guy		X		D. LAROSE
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

M. Georges COUTZACH, figure bien connue et appréciée de la commune de Reventin-Vaugris, a célébré cet été son 100^{ème} anniversaire. Né et ayant toujours vécu à Reventin-Vaugris, il est profondément attaché à la commune et à son histoire. Pendant de très nombreuses années, il a également été le gérant de l'épicerie du village, commerce de proximité qui constituait un lieu essentiel de la vie quotidienne et des échanges entre les habitants. Par son activité professionnelle, sa disponibilité et sa proximité avec la population, M. Georges COUTZACH a contribué au maintien du lien social et à l'animation de la vie locale. Il s'est également investi, au fil des années, dans la vie du village et demeure une personnalité emblématique de Reventin-Vaugris. Afin de saluer son parcours exceptionnel, son attachement indéfectible à la commune et son engagement au service de la vie locale, il est proposé au conseil municipal de dénommer la place du commerce « Cœur 2 village »

« PLACE GEORGES COUTZACH »

Cette dénomination constituerait un hommage durable à un habitant qui incarne la mémoire, la convivialité et l'histoire de Reventin-Vaugris.

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDÉRANT :

- que la place située rue des écoles ne porte à ce jour aucune dénomination officielle
- qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies et places publiques de la commune ;
- que Monsieur Georges COUTZACH, doyen de la commune de Reventin-Vaugris, a fêté cette année son centième anniversaire ;
- son investissement dans la vie locale et son attachement à la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'attribuer à la place située rue des écoles et attenante au commerce « Cœur 2 village » la dénomination suivante :
« **PLACE GEORGES COUTZACH** »

CHARGE M. le Maire de procéder à toutes les formalités consécutives à cette dénomination, notamment :

- la commande et la pose de la plaque de dénomination ;
- l'information des services de La Poste ;
- la mise à jour de la Base Adresse Nationale (BAN) et du cadastre communal ;
- l'information des services de Vienne Condrieu Agglomération et des services de secours (SDIS) ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mardi 29 septembre 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE